



COMPETITOR BRIEFING (FR)

Note: Le briefing est une addition & clarification au règlement. Il est recommandé de lire attentivement les règlements et les bulletins.

A. NUMERO D'URGENCE

0032 (0) 57 44 63 57

B. TABLEAU D'AFFICHAGE

www.clubsuperstage.com

ou

télécharger l'application 'Sportity':



iOS store: <https://apps.apple.com/us/app/sportity/id1344934434>

Google Play store: <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.sportity.app>

Mot de passe:

'YPRESREGUL'

C. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Le contrôle administratif a lieu selon le timing de l'annexe 1 à l'adresse suivante:

*HQ Yperley
Sint-Jacobsstraat 1
B-8900 Ieper*

Des places de parking réservées seront mises à disposition à proximité immédiate du quartier général. Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

Les documents suivants seront contrôlés:

- Permis de conduire pilote & navigateur (*)
- Licence valide pilote & navigateur (**)
- Caution Tripy (***)

Un représentant de l'équipe peut effectuer le contrôle administratif à condition d'être en possession des documents originaux.

NEW : Lors du contrôle administratif, vous aurez la possibilité de vous inscrire à l'« Authentic Codriver Trophy ». Ce classement distinct est réservé aux équipages participant sans tripmaster programmable.

Un contrôle horaire / pointage est prévu

(*) si le navigateur n'a pas de permis de conduire, il ne peut pas conduire le véhicule participant.

(**) Seules les licences RACB ou autres licences (inter)nationales sont autorisées. Si vous n'avez pas de licence valide, vous devez en faire la demande à l'avance via www.racb.be (il n'est pas possible de faire une demande de « One-Event Licence » lors du contrôle administratif !)

(***) voir annexe 2

D. CONTRÔLE TECHNIQUE

Le contrôle technique a lieu selon le timing de l'annexe 1 à l'adresse suivante:

*AgrisMachinery
Diksmuidsweg 506
B-8904 Ieper (Boezinge)*

Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

Les documents suivants seront contrôlés:

- Documents obligatoires à partir desquels le véhicule a été immatriculé
- Assurance valide

Lors du contrôle technique, le système d'enregistrement Tripy sera monté dans la voiture. Les participants devront prévoir les dispositions nécessaires à cet effet. Pour des plus amples informations, voir le règlement.

Un représentant de l'équipe peut effectuer le contrôle technique à condition d'être en possession des documents originaux.

Un contrôle horaire / pointage est prévu

!!! PNEUS HIVER

Seuls les pneus d'hiver peuvent être utilisés, quelles que soient les conditions météorologiques. Ces pneus portent un marquage spécifique sur la partie inférieure du flanc du pneu, conformément au logo ci-dessous, et doivent être visibles à tout moment. Le logo doit mesurer au moins 15 mm de haut et 15 mm de large et comporter l'indication « M+S » ou « M&S » si elle existe.



NEW : ce logo doit être visible en permanence et doit donc également être marqué avec de la peinture jaune ou rouge. Il est de la responsabilité de l'équipage de veiller à ce que ce marquage reste visible en permanence, dès les vérifications techniques et pendant toute l'épreuve.

E. TRIPCHECK

Le road book d'étalonnage (tripcheck) est à sur le tableau d'affichage.

F. SHAKEDOWN

Uniquement pour les équipages inscrits. Inscription terminée.

Les équipages inscrits recevront un roadbook ainsi qu'un carnet de contrôle lors du contrôle administratif. Le shakedown contient 2 sections de test de régularité. Chaque section de test de régularité peut être concouru une (1) fois. Le contrôle sera effectué à base du carnet de contrôle.

Les tests de régularité du shakedown sont accessibles le vendredi 5 décembre entre 13h00 et 15h30. Les équipages doivent d'abord passer le contrôle technique avant de concourir le shakedown.

Les résultats du test shakedown seront disponibles. Les résultats du test shakedown ne sont pas éligibles pour le classement général et n'ont pas d'influence sur la position de départ.

G. PARC DE DEPART

Le parc de départ se trouve à l'adresse suivante:

*"Parc fermé"
Sint-Maartensplein
B-8900 Ieper*

Le participant ou le représentant de l'équipage est obligé de placer la voiture dans le startpark / parc de départ entre 14h00 et 16h00. Les voitures qui se trouvent dans le parc de départ, sont sous 'régime parc fermé'.

Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

Un contrôle horaire / pointage est prévu

H. BRIEFING

Le briefing obligatoire a lieu à l'adresse suivante:

HQ Yperley
Sint-Jacobsstraat 1
B-8900 Ieper

Session 1 – Néerlandais vers 16h30;

Session 2 – Anglais / Français vers 17h00.

I. LISTE DE DEPART / ORDRE DE DEPART

Le format de l'épreuve est le suivant:

- VENDREDI 5 DECEMBRE LEG 1
- SAMEDI 6 DECEMBRE LEG 2
- DIMANCHE 7 DECEMBRE LEG 3

L'ordre de départ sera défini de la façon suivante:

- LEG 1 année de fabrication du véhicules admis au contrôle technique à l'exception des équipages prioritaires ;
- LEG 2 ordre du classement après SS 9
- LEG 3 ordre du classement après l'étape 2 (à l'exception du top 10)

'TOP 10 LEG 3 START ORDER SELECTION'

Les équipages des 10 premiers au classement général après la LEG 2 sont invités au Winterbar (HQ Yperley, Sint-Jacobstraat 1) le samedi soir à 18h30 pour choisir leur ordre de départ pour la LEG 3. **La présence du pilote et du copilote est obligatoire.**

L'équipe en tête du classement provisoire après la LEG 2 peut déterminer sa position de départ pour la LEG 3 en premier. L'équipe classée deuxième au classement provisoire peut choisir sa position de départ en second. L'équipe classée troisième, troisième. Et ainsi de suite.

J. TIMING

Un timing détaillé de tous les points de contrôle, les tests de régularité, les distances & les temps de passage est à retrouver dans l'annexe 3. Les temps de passage indiqués sur le carnet de contrôle sont contraignants.

K. COLLECTE DU ROADBOOK

Durant l'épreuve, 1 roadbook et 1 carnet de contrôle par étape sera distribué :

- Roadbook + time card 'ETAPE 1' **30 minutes** avant l'heure de départ
- Roadbook + time card 'ETAPE 2' **30 minutes** avant l'heure de départ
- Roadbook + time card 'ETAPE 3' **30 minutes** avant l'heure de départ

La collecte du roadbook a lieu à l'adresse suivante:

HQ Yperley
Sint-Jacobstraat 1
B-8900 Ieper

L. CONTROLE HORAIRE / POINTAGE

Pointer en avance est autorisé au:

- TC 1E
- TC 2D
- TC 2F
- TC 3G

Un équipage peut pointer en retard un maximum de 15 minutes par étape sans encourir de pénalité. Le ralentissement maximal par étape équivaut à 30 minutes.

M. RELATION CONCURRENTS

Les coordonnées du chargé des relations avec les concurrents ainsi que les points de rencontre sont à retrouver dans l'annexe 4. **Les demandes d'annulation de points de chronométrage en raison de retards dus à des facteurs externes ne recevront pas de réponse et seront traitées automatiquement par les jokers.**

N. SECTEURS DE TESTS DE REGULARITE

Les secteurs de tests de régularité se déroulent dans la circulation publique et le départ est occupé par une personne physique. Le commissaire de poste indique le temps de départ des équipages sur le carnet de contrôle. L'équipage est responsable afin de démarrer à l'heure notée/indiquée.

Il est interdit de dépasser d'autres participants à moins de 500m du départ d'un test de régularité, sauf si l'autre équipage a un problème technique et ne peut plus se déplacer.

Entre le TC 3B et le START SS 23 (RT Early Bird), il est interdit aux équipes ayant la position de départ 1 à 10 de dépasser délibérément d'autres concurrents.

Les vitesses moyennes imposées pour tous les secteurs de tests de régularité sont à retrouver dans l'annexe 5. Deux types de vitesses moyennes seront proposés par test de régularité :

- vitesse moyenne 'conditions normales'
- vitesse moyenne 'conditions exceptionnelles'

Par défaut, la vitesse moyenne 'conditions normales' sera utilisée. Si la vitesse moyenne 'conditions exceptionnelles' est appliquée à un ou plusieurs tests de régularité, ce sera indiqué par le marshal au début du test :



Lors des tests de régularité, des contrôles de passage humain peuvent avoir lieu. Tous les contrôles de passage sont répertoriés dans le road book. Après un contrôle de passage, il n'y a pas des prises de temps sur 500m. Les contrôles de passage peuvent être situés sur le côté gauche ou droit.

O. SPECIALES SUR ROUTES FERMEES

Les « Closed Road Stages » sont des épreuves de régularité sur route fermée et les mêmes dispositions qu'une épreuve de régularité sur route publique. **Le port du casque et des ceintures de sécurité est obligatoire** (le casque et les ceintures ne doivent pas répondre aux normes d'homologation de la FIA). Après la fin d'une étape sur route fermée, le port du casque n'est pas autorisé.

Des chicanes ou des zones "stop & go" peuvent avoir lieu pendant une zone de régularité sur routes fermées. Ces zones seront clairement indiquées dans le road book. Lors d'un "stop & go", le véhicule participant doit s'arrêter complètement pendant 1 seconde. Il y aura toujours un commissaire lors d'un "stop & go". Le commissaire utilisera un « lollypop » pour redémarrer le véhicule participant après un arrêt de 1 seconde. Après un "stop & go », il n'y a pas des prises de temps sur 300m. Toucher un cône ou non-exécution d'un stop & go sera pénalisé (voir règlement).

P. ROADBOOK

Un exemple du roadbook est à retrouver dans l'annexe 6.

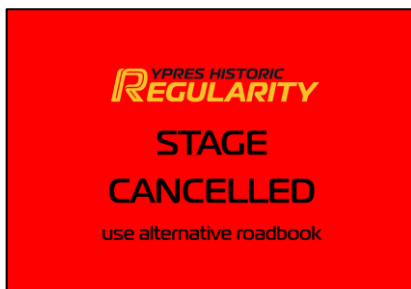
Les SS 6, 17, 20, 21, 26 & 28 sont des "Secret Regularity Stages". L'itinéraire de ces RT ne figure pas dans le roadbook et ne sera distribué qu'au départ de la RT concernée (exactement 5 secondes avant l'heure de départ).

Q. CARNET DE CONTROLE

Un exemple d'un carnet de contrôle est à retrouver dans l'annexe 7.

R. ROADBOOK ALTERNATIF

Si un test de régularité est forcé d'être arrêté, les participants en seront informés par une personne physique au départ et doivent suivre une route alternative jusqu'au départ du prochain test de régularité. Un itinéraire alternatif par épreuve de régularité sera publié sur le tableau d'affichage en ligne 1 heure avant le départ du premier concurrent.



S. DEVIATIONS PENDANT LES ROUTES DE LIAISON

Des déviations pendant des routes de liaison seront annoncées par un bulletin ou indiquées sur le site au moyen de flèches de déviation. Les flèches peuvent être identifiées comme suit. Si la déviation a été annoncée au moyen d'un bulletin, aucune flèche de déviation ne sera placée.



T. CONTROLES DE VITESSE

Les contrôles de vitesse auront lieu à l'aide du système de tracking Tripy et auront lieu dans des zones où le roadbook contient le symbole suivant:



Si un contrôle de vitesse a lieu lors d'un test de régularité, il n'y aura pas de point de contrôle **à partir de 100m avant cette zone**, dans cette zone et jusqu'à 500 mètres après la fin de cette zone de contrôle de vitesse.

Les pénalités relatives aux infractions d'excès de vitesse établies par l'organisation se trouvent dans le règlement art. 8.4.1.

Dans ces zones, il est également interdit d'utiliser des phares (supplémentaires) du véhicule. Les pénalités relatives aux infractions se trouvent dans le règlement art. 8.4.1

U. PARC DE NUIT

Pendant la nuit du vendredi 5 décembre au samedi 6 décembre, l'équipage a le droit de sortir la voiture du parc de nuit. Quand l'équipage décide de sortir la voiture du parc de nuit, l'équipage est obligé de retirer la voiture du parc de nuit dans les 30 minutes suivant le temps d'arrivée dans le parc de nuit. L'équipage est également obligé de placer la voiture dans le parc de nuit, au moins 30' avant l'heure de départ de la prochaine journée de compétition.

Le samedi 6 décembre, les équipages doivent laisser leur voiture dans le parc fermé obligatoire jusqu'à 18h00. Entre 18h00 et 18h30, l'équipage a le droit de sortir la voiture du parc de nuit.

Dans la nuit du vendredi au samedi et dans la nuit du samedi au dimanche, le parc de nuit est gardé.

V. ROADBOOK ASSISTANCE / ZONES D'ASSISTANCE

L'organisation prévoit pour chaque équipe d'assistance inscrite:

- un map book équipe d'assistance
- un sticker équipe d'assistance
- éventuellement des vouchers repas
- éventuellement de l'information au sujet des hôtels

Cette information sera transmise lors du contrôle administratif.

De grandes infrastructures (fixes) et des mobil-homes peuvent être installés dans le trailerpark (ancienne gare de fret à Ypres / Oud Goederenstation Ieper). Le stationnement est libre d'accès. Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

W.ASSISTANCE ORGANISATION

L'organisation fournira **une assistance technique et un service de remorquage**.

Contact info :
0032 (0) 475 32 32 48 - Marc Seyns

Cette équipe peut vous aider si vous avez besoin d'une assistance technique ou peut ramener votre véhicule au parc fermé.

Les frais suivants sont à la charge du participant :

- Tous les travaux effectués
- Les matériaux consommés seront facturés

En cas de **sortie de route**, la procédure suivante s'applique :

1. Vous attendez le véhicule de balai ; le véhicule de balai peut vous remorquer sur la route (un test de régularité ne sera pas interrompu en raison d'une sortie de route).

A) Si vous pouvez continuer votre route, contactez le « Rally Office » via le numéro d'urgence qui vous informera de la position où vous pourrez reprendre la course.

B) Si vous ne pouvez pas continuer, vous pouvez contacter le service de remorquage mentionné ci-dessus pour vous remorquer jusqu'au parc fermé

Seulement si la voiture de balai ne peut pas vous aider à vous ramener sur la route, vous pouvez alors contacter l'une des entreprises de remorquage mentionnées ci-dessous. Ces entreprises ne sont pas affiliées à l'organisation. Les coûts et les prix de l'intervention ne relèvent pas de la responsabilité de l'organisation.

Depannage Rik (24/7 depannage)
0032 57 36 07 83

X. PARC REMORQUES

Le parc remorques est accessible à l'adresse suivante:

Oudgoederenstation
Oudstrijderslaan 1
B-8900 Ypres

Voir « general overview map » pour l'emplacement exact. Le trailerpark est librement accessible et non-surveillé.

Y. HOTELS

Les participants et les équipes d'assistance qui se sont inscrits pour le 'forfait hôtel tout compris' peuvent trouver les informations dans l'annexe 8 – hotel information.

Z. YPRES HISTORIC REGULARITY WINTERBAR

Chaque participant est le bienvenue au Ypres Historic Regularity Winterbar. Le Winterbar sera ouvert le samedi 6 décembre à partir de 16h30 et le dimanche 7 décembre à partir de 12h00. L'occasion idéale pour faire du réseautage...

Le Ypres Historic Regularity *Winterbar* se trouve à l'adresse suivante:

HQ Yperley
Sint-Jacobstraat 1
B-8900 Ieper

AA. REMISE DES PRIX

La remise des prix du Ypres Historic Regularity ont lieu à l'adresse suivante :

HQ Yperley
Sint-Jacobstraat 1
B-8900 Ieper

La remise des prix aura lieu le dimanche 7 décembre à 14h00.

Les trophées ne seront pas envoyés en cas d'absence lors de la cérémonie de remise des prix.

BB. PROGRAMME - RÉSUMÉ CATERING

DATE	HORAIRE	SUJET	ADRESSE
06 / 12 / 2025	12h10	Lunch	Chaplin Markt 5 8950 NIEUWKERKE
06 / 12 / 2025	16h30 – ...	Ypres Historic Regularity <i>winterbar</i> Drinks	HQ Yperley Sint-Jacobstraat 1 B-8900 IEPER
06 / 12 / 2025	18h00 – 21h00	Ypres Historic Regularity <i>winterbar</i> Winter BBQ	HQ Yperley Sint-Jacobstraat 1 B-8900 IEPER
06 / 12 / 2025	18h30	Ypres Historic Regularity <i>winterbar</i> TOP 10 START ORDER SELECTION	HQ Yperley Sint-Jacobstraat 1 B-8900 IEPER
07 / 12 / 2025	12h00	Ypres Historic Regularity <i>closing party</i> Food & boissons inclus	HQ Yperley Sint-Jacobstraat 1 B-8900 IEPER
07 / 12 / 2025	14h00	Remise des prix	HQ Yperley Sint-Jacobstraat 1 B-8900 IEPER

ANNEXES:

- Annexe 1: timing contrôle administratif & contrôle technique
- Annexe 2: formulaire de caution Tripy
- Annexe 3: timing
- Annexe 4: relation concurrents
- Annexe 5: vitesses moyennes tests de régularité
- Annexe 5b: tables de moyenne 'normal conditions'
- Annexe 5c: tables de moyenne 'exceptional conditions'
- Annexe 6: exemple roadbook & légende
- Annexe 7: exemple carnet de contrôle
- Annexe 8: hotel information